



ÉVREUX

PORTES DE NORMANDIE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 14 DÉCEMBRE 2021

COMPTE RENDU

L'An deux mille vingt et un, le 14 décembre, les membres du Conseil communautaire, convoqués individuellement par lettre en date du 8 décembre 2021, se sont réunis dans la salle de leurs délibérations, afin de délibérer.

La séance est ouverte à 18h00, sous la présidence de M. Guy LEFRAND, Président.

Mme Martine PHILIPPE, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.

PRÉSENTS : Mme AUGER Stéphanie, M BOREGGIO Sylvain, Mme COULONG Rosine, M DERRAR Mohamed, M DOSSANG Guy, M DOUARD Daniel, M ETTAZAOUI Driss, M GROIZELEAU Bruno, Mme HANNOTEUX Maryvonne, M LEFRAND Guy, M MABIRE Arnaud, M PAVON Jean-Pierre, M PRIEZ Rémi, M ROUSSEL Emmanuel, M ROYOUX Claude, M ERRAMMACH Youssef, M RIGAL-ROY Olivier, M RONNE Christian, M CRETOT Didier, M COMONT Alain, Mme BERTIN Sophie, Mme JAUPITRE Isabelle, Mme CUEGNIET Monique, M ADIGUZEL Erkan, M ALBENQUE Roger, M ALLAIN Philippe, M ALORY Christophe, M ASMONTI Gérard, Mme BANDELIER Lysiane, M BERNARD Franck, M BIET Francis, Mme BLANCHARD Colette, M BOSSUYT Fabrice, M BOULANGER Jean-Christophe, Mme BROCHAND-DULAC Gabrielle, M BRULARD Thierry, M CAILLEUX Jean-Michel, M CARIOT Geoffrey, M CARRETTE Christophe, Mme CASTELNAU Caroline, M CHAPLAIS Robert, M CHAUVIN Michel, M CHOKOMERT Patrice, Mme COLLIN Isabelle, M CONFAIS Max, M CONFAIS Stephane, M CORNE Laurent, M CUFFAUX-CLAMAMUS Geoffrey, M DESSAINT Didier, Mme DOSSOU-YOVO Marie-Louise, M DULONDEL Michel, M GAUTIER Francis, Mme GUESNET Séverine, Mme HAGUET VOLCKAERT Florence, M HAMEL Raynald, M HEBERT Dominique, M HEROUARD Jean-Paul, M HUBERT Xavier, M JARRY Jacky, Mme LAGOUGE Nathalie, Mme LEMARIÉ Anne-Marie, Mme LEON Patricia, M LEVERT Cédric, M MAILLARD Jean-Marie, Mme MARAGLIANO Francine, M MOMPER Jean-Luc, Mme NEANT Jocelyne, M NOGARÈDE Alain, M NORBLIN Raphael, M PATTYN Patrick, M PERRIN Marc, Mme PHILIPPE Martine, M PICHOS Jean-Pierre, Mme RAMETTE Brigitte, Mme RIVIERE Eveline, M ROUGER Guillaume, Mme SALVAT Laure, M SAULNIER Robin, Mme SAUVE Dominique, Mme SAVEL Frédérique, M SCHALLER Didier, M SENKEWITCH Georges, M SIMON Stéphane, Mme TREMEL Emmanuelle, M VOLTOLINI Damien

Monsieur VEIT Patrick suppléant de Monsieur CLOMENIL Joël

ONT DONNÉ POUVOIR : Madame Karène BEAUVILLARD a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre PAVON, Monsieur Nicolas GAVARD-GONGALLUD a donné pouvoir à Monsieur Laurent CORNE, Madame Diane LESEIGNEUR a donné pouvoir à Monsieur Geoffrey CARIOT, Madame Françoise LUVINI a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre PAVON, Madame Ketty REVEL a donné pouvoir à Monsieur Daniel DOUARD, Monsieur Timour VEYRI a donné pouvoir à Monsieur Jean-Christophe BOULANGER, Monsieur Pascal JUPILLE a donné pouvoir à Monsieur Patrice CHOKOMERT, Monsieur Emeric JEANNE a donné pouvoir à Monsieur Didier CRETOT, Madame Marianne PLAISANCE a donné pouvoir à Madame Patricia LEON, Madame Carine BONNARD a donné pouvoir à Madame Gabrielle BROCHAND-DULAC, Madame Christine LEMONNE a donné pouvoir à Madame Séverine GUESNET, Madame France BARILLER a donné pouvoir à Madame Stéphanie AUGER, Monsieur Guy LESELLIER a donné pouvoir à Monsieur Stéphane SIMON, Monsieur Philippe GUILLEN a donné pouvoir à Monsieur Jean-Christophe BOULANGER, Madame Aurélie LEMOINE a donné pouvoir à Monsieur Guy LEFRAND, Monsieur Noel GRIPPON a donné pouvoir à Madame Patricia LEON, Madame Hélène LE GOFF a donné pouvoir à Monsieur Robert CHAPLAIS, Monsieur Jean-Luc BOUILLIE a donné pouvoir à Madame Stéphanie AUGER, Monsieur Martial TANGUY a donné pouvoir à Monsieur Franck

BERNARD, Madame Stéphanie LEROUX a donné pouvoir à Monsieur Sylvain BOREGGIO, Monsieur Rachid MAMMERI a donné pouvoir à Monsieur Alain NOGARÈDE, Madame Servane BAYRAM a donné pouvoir à Madame Marie-Louise DOSSOU-YOVO, Monsieur Cédric ROUSSEL a donné pouvoir à Monsieur Xavier HUBERT, Madame Nadine HANNE a donné pouvoir à Monsieur Sylvain BOREGGIO, Monsieur Abdé ZAYANI a donné pouvoir à Monsieur Mohamed DERRAR, Monsieur Patrick PIERES a donné pouvoir à Monsieur Laurent CORNE, Madame Christiane MURCIA a donné pouvoir à Monsieur Geoffrey CARIOT

ABSENTS NON REPRÉSENTÉS : Madame DURANTON Nicole, Monsieur BARRAL Fernand, Madame BOCAGE Sophie, Madame CANEL Françoise, Monsieur CRISTOBAL Florent, Monsieur DE LANGHE Christian, Monsieur GILLES Hervé, Monsieur LEFRANÇOIS Thierry, Monsieur MARQUAIS Raynald, Monsieur MARTIN Jean-Marie, Monsieur MORILLON Marc.

Le Conseil communautaire :

1 - Statuts d'Evreux Portes de Normandie – Modification au niveau des compétences : Emploi – Cohésion sociale – Sport de Haut niveau - Santé

☞ **PRECISE** la compétence « Appui à la formation professionnelle » comme suit :

- Appui à l'orientation, la formation professionnelle et à l'emploi et coordination des actions afférentes à ces thématiques ;

☞ **PRECISE** la compétence « Cohésion sociale et territoriale » comme suit :

- Action d'accompagnement en faveur du développement social local contribuant à l'amélioration des conditions de vie des habitants et à la réduction des inégalités entre les territoires ;

☞ **ETEND** la compétence « Soutien au sport de compétition de haut niveau » comme suit :

- Basket Ball, Volley Ball, Hand Ball et Triathlon ;

☞ **ETEND** la compétence « Santé » comme suit :

- Action de prévention et promotion de la santé en tant que signataire et pilote du Contrat Local de santé d'agglomération

- Actions encourageant et favorisant l'accueil de stagiaires et futurs professionnels de santé

- Unité mobile de santé

- Construction, aménagement, entretien et gestion des Pôles de Santé Libéraux d'Evreux Sud et d'Evreux centre ;

et INVITE les communes membres à se prononcer sur cette proposition d'évolution des statuts dans le délai de trois mois à compter de la notification de la présente délibération. A défaut d'avis rendu dans ce délai, celui-ci sera réputé favorable.

2 - Plan de Dynamisation Commerciale Soutien au commerce de proximité - Fin des mesures d'aides exceptionnelles liées à la crise du COVID 19 et retour au régime préalable

☞ **DECIDE** pour l'année 2022, de la reprise de l'aide aux commerces de proximité « Soutien au commerce de proximité – 50% CFE » calculée à hauteur de 50% de la CFE N-I, y compris frais de gestion, pour la part intercommunale ; **VALIDE** le règlement intérieur de la mesure « Soutien au commerce de proximité 50% CFE », **AUTORISE** le Président à procéder à des ajustements mineurs du règlement intérieur de la mesure « Soutien au commerce de proximité - 50% CFE » et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** tous documents, conventions ou avenants éventuels à intervenir dans le cadre de la mise en œuvre de la mesure « Soutien au commerce de proximité – 50%CFE ».

3 - Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC) - Opération collective en milieu urbain Règlement Intérieur

☞ **APPROUVE** le Règlement Intérieur du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC) -Opération Collective en milieu Urbain qui concerne les communes de plus de 3 000 habitants, et donc l'objectif est de pouvoir intervenir sur :

- Les investissements des commerces relatifs à leur modernisation, et leur mise aux normes accessibilité
- Le développement de l'usage des outils numériques
- L'accompagnement à la transmission/reprise des entreprises
- La collaboration avec les unions commerciales dans leur programme d'animation
- L'attractivité des centres-villes et centres-bourgs auprès des investisseurs, porteurs de projets et visiteurs.

4 – Evreux – Vente de parcelles à Eure Enrobés

☞ **CONSTATE** la désaffectation du domaine public de la portion de parcelle sise à Evreux entre les parcelles AM 428 et 429 délimitée par le géomètre ; **PRONONCE** le déclassement de la portion de parcelle entre les parcelles AM 428 et 429 délimitée par le géomètre et le classement dans le domaine privé de la collectivité ; **CEDE** à la société Eure Enrobés ou à toute société qui s'y substituera à la condition que le projet visé dans le cadre de la transaction soit respecté et identique, la parcelle AM 432 pour 228m² à 25 €HT/m² soit la somme de 5700 € et la portion de parcelle d'environ 290m² entre les parcelles AM 429 et AM 428, pour une superficie d'environ 280 m² à 10 € HT/m² soit 2 800 €, soit un montant total de 8 500 € à parfaire ou à diminuer en fonction de la superficie réellement vendue augmenté de la TVA et de créer la servitude de passage de conduite d'eau pluviale, les frais de notaire et de géomètre étant à la charge de l'acquéreur ; **DECIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de la signature de l'acte authentique et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir

5 - Evreux/Angerville la Campagne/Guichainville Long Buisson 3 - Aménagement Apport d'une unité foncière au concessionnaire SHEMA

☞ **APPROUVE (le Président ne prend pas part au vote)** l'apport des terrains ci-après à la concession d'aménagement du Long Buisson 3 représentant la somme de 5 465 800 € (cette somme représente une partie de la participation de la collectivité à l'équilibre de l'opération d'aménagement, conformément à l'article 19.5 du traité de concession d'aménagement) et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération :

- Commune de Guichainville : unité foncière cadastrée section AD n°5, 6, 8, 9, 19, 20, 25, ZB 2, 4 et 5 pour une superficie totale de 523 240m²
- Commune d'Angerville la Campagne : unité foncière cadastrée section ZA n°6 et 7 pour une superficie totale de 23 190 m²

6 - Centre-bourg du Boulay-Morin Etude d'aménagement Délégation de Maitrise d'Ouvrage

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à EPN, les avenants et tous les actes à intervenir avec la commune du Boulay-Morin, dans le cadre de l'opération d'aménagement situé dans le centre-bourg.

7 - Commune de GAUCIEL - Convention tripartite de rétrocession

☞ **ACCEPTE** la reprise par Evreux Portes de Normandie, à l'issue de leur réalisation, des différents équipements du lotissement SNC MONCEAU EXPLOITATION (référence PA 27 280 21 F 0001) relevant de sa compétence, selon les modalités définies dans la convention à intervenir et **AUTORISE** M. le Président ou son représentant à signer la convention tripartite à intervenir entre Evreux Portes de Normandie, la commune de GAUCIEL et la SNC MONCEAU EXPLOITATION, ainsi que tout document s'y rapportant et avenant éventuel à intervenir.

8 - La Chapelle du Bois des Faulx Création d'un éco point Modification des parcelles acquises

☞ **DECIDE d'ACQUERIR** de la Commune de La Chapelle du Bois des Faulx, à titre gracieux, pour le projet de création d'un Eco Point, les parcelles ZA 142 d'une superficie de 4 080m² et ZA 148 d'une superficie de 1 489m². Les frais de notaire seront à la charge d'EPN ; **DECIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique de vente et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération.

9 - Evreux Achat d'un bras du Gord auprès du Nouvel Hôpital de Navarre

☞ **DECIDE d'ACQUERIR** auprès du Nouvel Hôpital de Navarre dans le cadre de la gestion des milieux aquatiques et la protection des inondations (GEMAPI), une partie de la parcelle sise à Evreux cadastrée section BO numéro 140 pour une superficie de 5 502 m² moyennant le prix d'un euro symbolique. Les frais d'acte de vente et de division étant à la charge d'Evreux Portes de Normandie ; **DECIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et actes à intervenir dans le cadre de cette opération

10 - Evreux Achat de terrains appartenant à Mon Logement 27

☞ **DECIDE d'ACQUERIR** de Mon Logement 27, à titre gracieux, pour le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) de Nétreville, les parcelles cadastrées section AN 97 et 155 d'une contenance totale de 9 355m². Les frais de notaire seront à la charge d'EPN ; **DECIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération.

11 - Commune de Miserey Création d'un cheminement piéton Acquisition de parcelles

☞ **DECIDE d'ACQUERIR** de l'entreprise Charles River, à titre gracieux, pour la création d'un cheminement piéton, une partie des parcelles sises à Miserey cadastrées section C numéro 126 et 255 pour une superficie d'environ 340 m². Les frais de notaire et de géomètre seront à la charge d'EPN ; **DECIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de la signature de l'acte authentique de vente et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération.

12 - Evreux - Cheminement doux Cavée Boudin/Gare d'Evreux - Acquisition de la parcelle XT 40

☞ **DECIDE d'ACQUERIR**, dans le cadre de l'aménagement d'un cheminement doux de la Cavée boudin à la Gare d'Evreux, la parcelle sise à EVREUX, cadastrée section XT 40 moyennant le prix de 12 000 € appartenant à la Société Immobilière Normandie Languedoc. Les frais d'acte de vente étant à la charge d'Evreux Portes de Normandie ; **DECIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération.

13 - Covoiturage Local Expérimentation Saint Sébastien de Morsent

☞ **APPROUVE** la charte de bon usage et bonne conduite du covoiturage et l'expérimentation de covoiturage local sur la commune de Saint-Sébastien-de-Morsent.

14 - Rapport Développement Durable 2021

☞ **PREND ACTE** de la présentation faite du rapport portant sur l'état d'Evreux Portes de Normandie en matière de développement durable préalablement aux débats sur le projet de budget 2022.

15 - Energie renouvelable - Centrale photovoltaïque au sol à Saint-André-de-l'Eure Participation d'EPN au capital de la SAS Transition Euroise Saint-André-de-l'Eure

☞ **DECIDE** de communiquer à la SAS Transition Euroise Saint-André-de-l'Eure l'intention d'Evreux Portes de Normandie de participer à son capital.

16 - Aire de camping-car de Saint-André-de-l'Eure - Tarif

☞ **FIXE** un tarif à 10 € la nuitée sur l'aire de camping-car de Saint André de l'Eure

17 - Subvention hébergement touristique Le Boulay Morin - SCI CARA

☞ **OCTROIE** une subvention d'investissement à hauteur de 20 000 € à la SCI CARA au titre de son projet de création de 3 meublés touristiques et 2 chambres d'hôtes, sur la commune du Boulay Morin et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention correspondante et tout éventuel avenant à intervenir dans ce cadre

18 - Commune Evreux - Copropriétés Aubépine Acacia Plan de sauvegarde - Prolongation du dispositif

☞ **AUTORISE** (Mme Leseigneur ne prend pas part au vote, Mme Bandelier et M. Ettazaoui quittent la salle et ne prennent pas part au vote) Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant de prolongation d'une année de la convention du plan de sauvegarde des copropriétés Aubépine et Acacia sises à Evreux ; **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention de préfinancement avec la SACICAP, organisme de préfinancement des travaux ; **DECIDE** le recours à une assistance à Maîtrise d'ouvrage en vue de déterminer les objectifs d'un dispositif renouvelé à l'échelle de chacun des immeubles ; **DECIDE** l'examen des conditions de mise en œuvre d'un portage de lots à l'échelle des copropriétés et **SOLLICITE** l'ensemble des subventions relatives au suivi animation de la prolongation.

19 - Fonctionnement du Bus 56 Soutien financier d'ENEDIS Convention partenariale 2021

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention à passer avec ENEDIS qui souhaite participer financièrement au fonctionnement du Bus 56 à hauteur de 1000 € et les avenants éventuels à intervenir.

20- Autos-Partners Création d'un Self Garage Subvention 5 000 €

☞ **OCTROIE** (Mme Salvat ne prend pas part au vote) une subvention de fonctionnement de 5 000 € à l'Entreprise d'Insertion Garage Solidaire AUTOS-PARTNERS pour la mise en œuvre du Self Garage et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention afférente avec l'Entreprise d'Insertion Garage Solidaire AUTOS-PARTNERS et les avenants éventuels.

21 - Nouvelle Politique Emploi d'Evreux Portes de Normandie Axes stratégiques

☞ **ARRETE** les axes stratégiques de la nouvelle politique de l'Emploi suivants :

1. Le soutien des entreprises dans leur projet de recrutement
2. La promotion des métiers, des filières et des formations
3. Le repérage et préparation des publics proches de l'emploi afin de sécuriser les mises en relation sur des offres d'emploi
4. Les actions territoriales inclusives avec les clause sociales et environnementales, le soutien aux structures de l'IAE, la plateforme mobilité, le soutien à la création d'activité

et **AUTORISE** les services d'Evreux Portes de Normandie à effectuer un travail de co-construction et de coordination des plans d'actions opérationnels avec le système d'acteurs institutionnels composés de l'Etat, de la Région, du Département et du Service Public de l'Emploi.

22 - Cohésion sociale et territoriale - 3eme phase de programmation

☞ **DECIDE** au titre du financement de la politique de Cohésion sociale et Territoriale, le versement des subventions figurant sur le tableau ci-dessous, pour un montant total de 14 920€ et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les contrats, conventions correspondants et avenants éventuels.

N°	Porteur	Territoire	Intitulé et descriptif de l'action	Part EPN
1	La Manufacture	St Sébastien de Morsent	Permanences « Numérique pour tous » à St Sébastien de Morsent Permanence d'accès au Numérique 2h par semaine sur 34 semaines présence d'un intervenant de l'association pour animer le nouvel espace numérique. <i>Action complémentaire à celle de Conceptic ci-dessous</i>	3 000€
2	CONCEPTIC	St Sébastien de Morsent	Ateliers « Numérique pour tous » à St Sébastien de Morsent 2h de cours informatique sur inscription par semaine sur 34 semaines. <i>Action complémentaire à celle de la Manufacture ci-dessus.</i>	3 000€
3	M.J.C	EPN	Animations socio culturelles Organisation d'animations socio culturelles à partir de 2021, sur l'ensemble des territoires et en appui sur les structures d'animations de la vie sociale, devant aboutir à un évènement fédérateur à l'été 2022.	8 920€
TOTAL 3^{ème} phase de programmation				14 920€

23 - Labellisation Cité Educative

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les contrats, conventions et avenants éventuels afférents au projet de Cité éducative porté par EPN et **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, solliciter les subventions afférentes.

24 Contrat de ville Programmation 2021 - 4eme phase

☞ **DECIDE (moins 5 abstentions)**, au titre du financement Politique de la ville le versement des subventions ci-après, pour un montant total proposé de **26 370 €** et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les contrats, conventions correspondants et avenants éventuels.

PORTEUR	TERRITOIRE	ACTIONS	EPN	ETAT Sous réserve de validation comité de pilotage	COUT DU PROJET
VILLE D'EVREUX	Madeleine	Maison des arts : Education artistique et culturelle –Stage de découverte hors les murs	2 500€		2 500€

EAC RUGBY	Madeleine, Nétreville	Inclusion par le rugby des jeunes des QPV au travers de la mobilité	3 000€		3 000€
FEDERATION D'ASSOCIATION S D'EVREUX	Madeleine Netreville Navarre	Opération « Golf pour tous »	3 800€	Reversement du financement de l'Etat ayant transité par le budget de l'agglomération (7500€)	3 800€
FEDERATION D'ASSOCIATION S D'EVREUX		Opération un « Noël pour tous »	3 000€	Reversement du financement de l'Etat ayant transité par le budget de l'agglomération (7500€)	3 000€
MANCHES RETROUSSEES AVEC CHRISTIANE	Madeleine Netreville Navarre	Maraudes alimentaires dans les quartiers	6 000€		6 000€
SOLIDARITE CITOYENNE	Madeleine	Accompagnement scolaire des collégiens (CLAS)	1 000€		1 000€
L'ASSOCIATION LES ROUTES DU FUTUR	Madeleine Netreville Navarre	Préparation au concours d'éloquence	1 500€		1 500€
LA MANUFACTURE	Madeleine Netreville Navarre	Numérique pour tous	5 570€	6 000€	11 570€
TOTAL			26 370€	6 000€	26 370€

25 - Partenariat EPN/CICERONE "Mise en selle en vélo" Réemploi des vélos en déchèterie et don de vélos aux bénéficiaires du Programme de réussite éducative (PRE)

☞ **DECIDE** la mise en œuvre l'opération de récupération de vélos en déchèterie au profit de CICERONE ; **DECIDE** le lancement d'une action partenariale avec CICERONE pour permettre l'attribution de vélos aux enfants suivis dans le cadre du Programme de Réussite Educative d'EPN ; **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention partenariale liée à ces deux projets et **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents ayant trait aux présentes dispositions

26 - CISPD Programmation 2021 - 2ème phase

☞ **DECIDE**, au titre du financement de la politique portée par EPN dans le cadre du CISPD le versement des subventions et fonds de concours ci-après pour un montant total proposé de **3 350 €** et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les contrats, conventions correspondants et avenants éventuels :

Orientations CISPD	Porteurs	Projets	Part EPN
SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT			
Objectif 4.1.1 Soutenir des activités sportives sur des horaires décalés.	UFOLEP	Education à la citoyenneté par le sport UFOSTREET	2100 €
SUBVENTION D'INVESTISSEMENT – Fonds de concours aux communes			
Objectif 4.1.4 Soutenir l'acquisition communale de petits équipements sportifs innovants	St Sébastien de Morsent	Acquisition d'une table de tekball	1 250€
TOTAL			3 350€

27 - Compétence Petite Enfance Conventions de prestations de service et de mise à disposition de locaux EPN/Communes

☞ **APPROUVE** les termes des conventions de prestations de services et de mise à disposition des locaux établies pour une durée d'un an renouvelable par tacite de Saint-Sébastien de Morsent et de Gravigny nécessaires à l'exercice de la compétence

28 - Dénonciation du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) Mise en place des Bonus Territoires CTG Conventions d'Objectifs et de Financement EPN/CAF

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **DENONCER** le Contrat Enfance Jeunesse « Petite Enfance » 2019/2022 et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les Conventions d'Objectifs et de Financement avec la CAF de l'Eure pour chaque équipement et/ou actions de la Convention Territoriale Globale volet « petite enfance ».

29 - Tarifs de l'eau et de l'assainissement

☞ **HARMONISE** les tarifs d'eau potable de la commune de Muzy sur le niveau des communes de l'« ex-GEA » et **ADOpte** les tarifs de l'Eau et de l'Assainissement applicables à compter du 1^{er} janvier 2022 (tarifs identiques à 2021)

30 - Syndicat du Bassin Versant des 4 Rivières (SBV4R) Adoption des nouveaux statuts du syndicat Transfert de la compétence GEMAPI

☞ **APPROUVE** les nouveaux statuts du Syndicat du Bassin Versant des 4 Rivières (SBV4R), avec le transfert de la compétence GEMAPI au Syndicat et **RECONDUIT** en

qualité de représentants titulaires et suppléants d'Evreux Portes de Normandie au sein du SBV4R ;

Titulaires :

Mme Danièle VIBOUD (Croth)
M. Jean-Pierre GATINES (Garenes sur
Eure)
M. Jean-François VERDIER (Marcilly sur
Eure)

Suppléants :

M. Laurent BERNHART (Croth)
M. Gilbert LETENEUR (Garenes sur Eure)
Mme Caroline STEPHAN (Marcilly sur
Eure)

**31 - Le Plessis Grohan - Rejet d'eaux pluviales dans les fossés des RD 51 et RD 74
Délégation de maîtrise d'ouvrage - Convention EPN / Conseil Départemental**

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée à EPN, les avenants et tous les actes à intervenir avec le Département de l'Eure, dans le cadre de l'opération d'aménagement de l'exutoire de la rue du Petit Clos au Plessis-Grohan.

32 - Société QPARK - Parkings de l'Hôtel de ville et de la Gare d'Evreux Rapport d'activités 2020

☞ **PREND ACTE** du rapport d'activités du délégataire QPARK pour la gestion des parkings de l'Hôtel de Ville et de la Gare pour l'exercice 2020.

33 - Convention fixant les conditions d'accès aux déchèteries du SITREVA (Dreux).

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention de Gestion du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés pour les apports effectués par les usagers des communes d'Acon, Courdemanche, Droisy, Illiers-l'Evêque, Marcilly-la-Campagne, Mesnil-sur-l'Estrée, Moisville, Garenes sur Eure, La couture Bousse, Epieds, Serez, L'habit, Bois-Le-Roy, Croth, Marcilly sur Eure, Mousseaux-Neuville et Muzy, dans les déchèteries de Dreux, La Madeleine de Nonancourt et Ivry la bataille (au coût de 17€ HT/passage)

34 - Dispositif Pass Culture - Delibération modificative

☞ **DECIDE** de modifier le chapitre 2 de la Délibération 2021-06-29/41 en retirant la mention suivante : « ...avec un plafonnement à hauteur de 20 000€ pour chaque établissement ».

35 - Direction du Cycle de l'eau Technicien SPANC Création d'un emploi contractuel

☞ **DECIDE** la création d'un emploi de Technicien SPANC pour exercer les missions ou fonctions dévolues à son poste ; **DECIDE** que cet emploi pourra être occupé par un agent recruté par voie de contrat à durée déterminée d'une durée de 2 ans compte tenu de l'emploi du niveau de la catégorie B et ce en l'absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes (article 3-3-1°) et **PRECISE** les conditions ci-après de recrutement :

- Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit, que par décision expresse et pour une durée indéterminée.
- L'agent devra justifier d'une expérience significative dans le domaine des métiers de l'Eau. Ainsi, sa rémunération sera calculée et assimilée à un emploi de catégorie B sur le cadre d'emploi de Technicien, eu égard aux missions citées ci-dessus.

36 – Création d'un emploi contractuel de Technicien transports/mobilité durable

☞ **DECIDE** la création d'un emploi de Technicien Transports – Mobilité durable pour exercer les missions ou fonctions dévolues à son poste ; **DECIDE** que cet emploi pourra être occupé par un agent recruté par voie de contrat à durée déterminée d'une durée de 3

ans compte tenu de l'emploi du niveau de la catégorie B compte tenu de l'absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes (article 3-3-2°) ; et **PRECISE** les conditions ci-après de recrutement :

- Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit, que par décision expresse et pour une durée indéterminée.
- L'agent devra justifier d'une expérience significative dans le domaine des métiers des transports de personnes et scolaires. Ainsi, sa rémunération sera calculée et assimilée à un emploi de catégorie B sur le cadre d'emploi de Technicien, eu égard aux missions citées ci-dessus.

37 - Attributions de compensation provisoires 2022

☞ **APPROUVE** les attributions de compensations prévisionnelles 2022 ; **AUTORISE** le Président d'Evreux Portes de Normandie à les notifier aux 74 communes membres et à **PROCEDER** au versement des attributions de compensation aux communes par 1/12^e

38 - Exercice 2021 Décision modificative n°1

☞ **ADOpte** la décision modificative n° 1 du budget 2021

39 - Création et Modification d'AP/CP et d'AE/CP

☞ **ADOpte** les ajustements d'AP/CP dans le cadre de la Décision modificative 1 sur 2021

40 - Engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du BP Mise en œuvre de l'article L1612-1 du CGCT

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président à **ENGAGER, LIQUIDER et MANDATER**, jusqu'à l'approbation du BP 2022, les dépenses d'investissement, dans la limite de 25 % des crédits inscrits à la section d'investissement des crédits ouverts 2021 et les dépenses liées à une APCP dans la limite des crédits de paiement 2022 tels que connus fin 2021. Les crédits correspondants seront inscrits au budget de l'exercice 2022 lors de son adoption.

41 - Expérimentation du Compte Financier Unique CFU

☞ **APPROUVE** la mise en place de l'expérimentation du compte financier unique sur les comptes de l'exercice 2023 et **AUTORISE** le Président ou son représentant délégué à **SIGNER** tout document permettant l'application de la présente délibération.

42 – Débat d'orientation budgétaire 2022

☞ **PREND ACTE** du débat d'orientations budgétaires pour l'année 2022, sur la base du rapport d'orientations budgétaires 2022 présenté.

43 - Restaurant administratif municipal - Utilisation par les agents d'EPN Convention Ville d'Evreux/EPN

☞ **APPROUVE** les termes de la convention de service relative à l'utilisation du restaurant municipal de la ville d'Evreux par les agents d'Evreux Portes de Normandie, et à la participation financière d'EPN et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention et éventuels avenants à intervenir.

44 - Tarifs communautaires Revalorisation à compter du 1er janvier 2022

- ☞ **FIXE** les tarifs communautaires ci-après applicables à compter du 1^{er} janvier 2022:
- Parkings de l'Hôtel de ville et de la Gare d'Evreux
 - Tarifs d'intervention du service eau potable

- Tarifs d'intervention du service assainissement collectif
- Tarifs d'intervention du service assainissement non collectif
- Tarifs d'intervention des services Gestion et entretien de la Voirie et Propreté
- Tarifs d'intervention du service Gestion des déchets
- Produits dérivés du Musée d'Art, Histoire et Archéologie d'Evreux (l'entrée au Musée est gratuite)
- Produits dérivés Musée des Instruments à Vent de la Couture Boussey (l'entrée au Musée est gratuite)
- Piscines
- Hippodrome
- Gymnases de l'ex SICOSSE
- Aires de camping-car d'Evreux et de Saint André de l'Eure
- Aire d'accueil des gens du voyage.

45 - Prolongation du Contrat de territoire 2017-2022

☞ **VALIDE** la prolongation du Contrat de territoire pour une période supplémentaire d'une année, soit jusqu'au 31 décembre 2022 ; **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant de prolongation avec ses partenaires financiers et tous documents éventuels afférents et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SOLLICITER** toutes subventions prévues pour les actions inscrites au contrat 2017-2022 et à **SIGNER** les conventions correspondantes et leurs éventuels avenants.

46 - Contrat de territoire 2017-2022 Marcilly-la-Campagne Construction d'une garderie périscolaire et d'un local technique

☞ **DECIDE** le versement d'une subvention d'équipement de 81 351 €, à la commune de Marcilly la Campagne pour son opération de construction de la garderie périscolaire et d'un local technique de son école primaire conformément au plan de financement ci-dessous :

Etat - DSIL	247 940.80 (40 %)
Département de l'Eure	136 794.00 (22 %)
Evreux Portes de Normandie	81 351.00 (13 %)
Montant à la charge de la commune	153 766.20 (25 %)

et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention financière correspondante et tout document afférent à ce dossier, y compris les éventuels avenants.

47 - Contrat de relance et de Transition écologique 2021-2026

☞ **APPROUVE** le Contrat de Relance et de Transition Écologique, incluant le contrat, les fiches actions et la maquette financière ; **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer le contrat et ses éventuels avenants ; **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à solliciter toutes les subventions susceptibles d'optimiser les plans de financement des opérations d'investissement ou de fonctionnement afférents au contrat et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents afférents à ce contrat telles que les conventions d'attribution de subvention et leurs éventuels avenants tout au long de la durée de validité du CRTE.

48 - Attribution de fonds de concours d'investissement aux communes

☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 210,73 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune **d'Acon** pour l'acquisition d'une tondeuse,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 500,33 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'**Angerville-la-Campagne** pour la signalisation, les plaques et numéros de rue,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 425 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'Angerville-la-Campagne pour l'acquisition d'un PC portable pour l'école,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 2 350,77 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'**Arnières-sur-Iton** pour la mise en place de signalisation verticale sur la RD129 et RD55 (refus Département),

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 534,05 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'Arnières-sur-Iton pour l'acquisition de matériel technique,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 1 421,23 €, soit 10 % du coût HT du projet, à la commune d'Arnières-sur-Iton pour l'équipement numérique de l'école élémentaire (financement Etat),

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 47 096,90 €, soit 30 % du coût HT du projet, à la commune d'Arnières-sur-Iton pour la réhabilitation de la salle paroissiale en salle des associations (financement Etat),

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 1 869,94 €, soit 35 % du coût HT du projet, à la commune de **Bois-le-Roy** pour l'isolation et la réfection de la salle du conseil et du bureau du maire,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 326,63 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Champigny-la-Futelaye** pour le remplacement du chauffe-eau de la salle communale,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 1 461,86 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Croth** pour les travaux de branchements neufs en eau potable pour l'école,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 255 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Croth pour l'acquisition d'un terminal de paiement électronique,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 13 556,25 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'**Epieds** pour la création d'un parking,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 18 960,61 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'**Evreux** pour l'acquisition d'un tracteur,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 19 721 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'Evreux pour les travaux de sécurisation du 44 rue Henri Monduit,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 35 521,51 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'Evreux pour l'installation de modulaires – club house tennis Saint Michel,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 1 780,90 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Fauville** pour la réfection de la toiture du garage du logement communal,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 515,79 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Fauville pour l'acquisition de mobilier urbain,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 1 169,70 €, soit 10 % du coût HT du projet, à la commune de **Fontaine-sous-Jouy** pour la rénovation de la cour de l'école (financement Etat et Département),

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 617,38 €, soit 11 % du coût HT du projet, à la commune de Fontaine-sous-Jouy pour le remplacement de huit fenêtres sur un bâtiment scolaire (financement Etat et Département),

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 3 520 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Gauciel** pour la fourniture et la pose d'un abribus (refus Etat),

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 1 087,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Gauciel pour l'acquisition d'un broyeur (refus Etat),

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 6 304,25 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Gauciel pour les travaux de restauration de l'église et du cimetière (refus Etat),

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 2 370,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Gauciel pour la fourniture et la pose d'un abri pour la garderie (refus Etat),

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 30 996,95 €, soit 35 % du coût HT du projet, à la commune de **Gravigny** pour les travaux du groupe scolaire – Programme année 2021 (financement Département),

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 720 €, soit 25 % du coût HT du projet, à la commune de **Huest** pour la mise en place d'un radar pédagogique (financement Département),

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 11 972,71 €, soit 30 % du coût HT du projet, à la commune de **Irreville** pour la restauration de la mairie (financement Etat),

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 789 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Jumelles** pour l'acquisition d'un défibrillateur,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 834,40 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de la **Baronnie** pour la restauration des portails des cimetières de Quessigny et Garencières,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 1 450 €, soit 25 % du coût HT du projet, à la commune de la **Chapelle-du-Bois-des-Faulx** pour la création d'un aménagement de sécurité (financement Département),

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 1 267 €, soit 25 % du coût HT du projet, à la commune de la **Couture-Boussey** pour la réalisation d'un plateau surélevé sur la RD59 (financement Département),

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 2 430,50 €, soit 25 % du coût HT du projet, à la commune du **Mesnil-Fuguet** pour l'aménagement de sécurité rue de la Mairie (financement Département),

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 1 295 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune du **Mesnil-sur-l'Estrée** pour le congélateur de la cantine scolaire,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 1 283,50 €, soit 35 % du coût HT du projet, à la commune du Mesnil-sur-l'Estrée pour le remplacement de la porte de la mairie (financement Etat),

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 5 886 €, soit 25 % du coût HT du projet, à la commune des **Authieux** pour l'aménagement de sécurité rue de Coudres (financement Département),

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 1 540 €, soit 40 % du coût HT du projet, à la commune des **Ventes** pour le remplacement d'un poteau incendie (financement Département),

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 2 775 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Lignerolles** pour le remplacement d'un poteau incendie,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 1 851,75 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Marcilly-la-Campagne** pour la réfection d'un chemin de randonnée,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 1 138,75 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Marcilly-la-Campagne pour les travaux d'enrobé place de l'église,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 342,32 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Marcilly-la-Campagne pour le marquage de places de stationnement,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 1 867 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Marcilly-la-Campagne pour l'installation de deux Velux sur la toiture de la mairie,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 615 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Marcilly-la-Campagne pour l'acquisition d'extincteurs,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 3 516 €, soit 40 % du coût HT du projet, à la commune de **Marcilly-sur-Eure** pour la rénovation des menuiseries de l'école (financement Département),

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 2 498,92 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Marcilly-sur-Eure pour l'acquisition de mobilier pour l'école,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 9 430,77 €, soit 20 % du coût HT du projet, à la commune de **Mouettes** pour l'installation de 3 poteaux et 2 réserves incendie (financement Etat et Département),

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 2 488,30 €, soit 30 % du coût HT du projet, à la commune de Mouettes pour l'isolation acoustique de la salle de restauration scolaire (financement Etat),

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 2 427,35 €, soit 25 % du coût HT du projet, à la commune de Mouettes pour les ralentisseurs rue du Parc et route de la Houssaye (financement Département),

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 2 500 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Muzy** pour l'acquisition de tablettes et d'un vidéoprojecteur pour l'école,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 2 220,30 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Muzy pour le chemin d'accès au logement communal,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 1 475,55 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Muzy pour l'acquisition de matériel pour la salle des fêtes,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 3 425 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Normanville** pour la création d'une tranchée pour arrosage,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 4 447 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Normanville pour le remplacement de la porte d'entrée primaire du groupe scolaire,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 11 092,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Normanville pour la création d'une allée piétonne Mairie-Escale-Kiosque,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 201,99 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Prey** pour l'acquisition de matériel scolaire,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 1 625 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Prey pour le remplacement d'un poteau incendie,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 18 335 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Saint-Germain-de-Fresney** pour l'aménagement du terrain de sports (refus Etat),

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 14 701,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-Germain-de-Fresney pour le curage des mares (refus Etat),

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 1 360 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Saint-Laurent-des-Bois** pour la réfection extérieure de la mairie,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 22 311,73 €, soit 30 % du coût HT du projet, à la commune de **Saint-Vigor** pour la réfection de charpentes et toitures de bâtiments communaux (financement Etat, refus Département),

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 28 994,05 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Saint-Sébastien-de-Morsent** pour l'aménagement de l'aire de jeux du vert village,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 1 096,81 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-Sébastien-de-Morsent pour l'aménagement du Point Information Jeunesse,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 689,97 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-Sébastien-de-Morsent pour l'acquisition de matériel sportif,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 1 079,94 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-Sébastien-de-Morsent pour l'acquisition de matériel pour les services techniques,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 292,37 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-Sébastien-de-Morsent pour l'acquisition d'un vidéoprojecteur pour l'école Leforestier,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 631,86 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-Sébastien-de-Morsent pour l'acquisition de deux bureaux pour la mairie,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 302,11 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-Sébastien-de-Morsent pour l'acquisition de bornes de vélo,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 2 510 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-Sébastien-de-Morsent pour l'acquisition d'un aspirateur à chenilles,

DECIDE le versement d'un fonds de concours de 1 020 €, soit 25 % du coût HT du projet, à la commune de **Serez** pour la défense incendie (financement Etat et Département),

ANNULE, suite à une erreur administrative, le versement d'un fonds de concours de 725,62 € délibéré le 15 décembre 2020 pour la commune de Croth et **DECIDER** le versement d'un fonds de concours de 870,75 € à la commune de Croth pour l'acquisition d'une caméra thermique et de 3 bornes distributrices de gel hydro-alcoolique,

ANNULE le versement d'un fonds de concours de 540 € délibéré le 15 décembre 2020 pour la commune de Courdemanche pour la réalisation d'un site internet, la commune ayant décidé de ne pas donner suite à cette opération,

ANNULE le versement d'un fonds de concours de 1 954,50 € délibéré le 28 septembre 2021 pour la commune de Grossoeuvre pour le déplacement de la structure de jeux de la mairie vers l'école, la commune ayant décidé de ne pas donner suite à cette opération,

ANNULE le versement d'un fonds de concours de 784,50 € délibéré le 17 décembre 2019 pour la commune de Lignerolles pour l'installation d'une armoire de rangement pour la cuisine de la salle des fêtes, la commune ayant décidé de ne pas donner suite à cette opération,

ANNULE le versement d'un fonds de concours de 3 796,50 € délibéré le 15 octobre 2019 pour la commune de Prey pour la mise en accessibilité de l'église, la commune ayant décidé de ne pas donner suite à cette opération,

ANNULE le versement d'un fonds de concours de 2 544,50 € délibéré le 17 décembre 2019 pour la commune de Prey pour le cheminement piétonnier, la commune ayant décidé de ne pas donner suite à cette opération,

ANNULE le versement d'un fonds de concours de 935,65 € délibéré le 29 juin 2021 pour la commune de Serez pour la sécurisation des portes de l'église, le prestataire initial ne répondant plus à la commande, la commune doit faire appel à un nouvel artisan,

DIMINUE de 1 033,73 €, le fonds de concours initial de 3 100,11 € délibéré le 29 juin 2021 pour la commune de Huest, pour la réfection du tableau général électrique et le changement de l'éclairage de l'espace gymnase, portant le nouveau montant de fonds de concours à 2 066,38 €, la commune ayant bénéficié d'un accord de financement ultérieur du Département,

DIMINUE de 1 984,94 €, le fonds de concours initial de 2 978,76 € délibéré le 28 septembre 2021 pour la commune de Marcilly-la-Campagne, pour le remplacement des néons des bâtiments communaux par des tubes à led, portant le nouveau montant de fonds de concours à 993,82 €, la commune ayant bénéficié d'un financement ultérieur du Département,

et AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les conventions financières correspondantes et tous documents afférents à ces dossiers, y compris les éventuels avenants.